

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

COMITE LOCAL

BRIGUEIL-LE- CHANTRE

Le contrôle sanitaire des eaux d'alimentation qui relève de la compétence de l'Etat est assuré par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine avec la collaboration du laboratoire agréé (IANESCO de Poitiers dans la Vienne) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux.

La surveillance au quotidien de la qualité des eaux et l'exploitation des installations (captages, stations de traitement, réseaux) sont assurées par le syndicat **Eaux de Vienne- Siveer**.

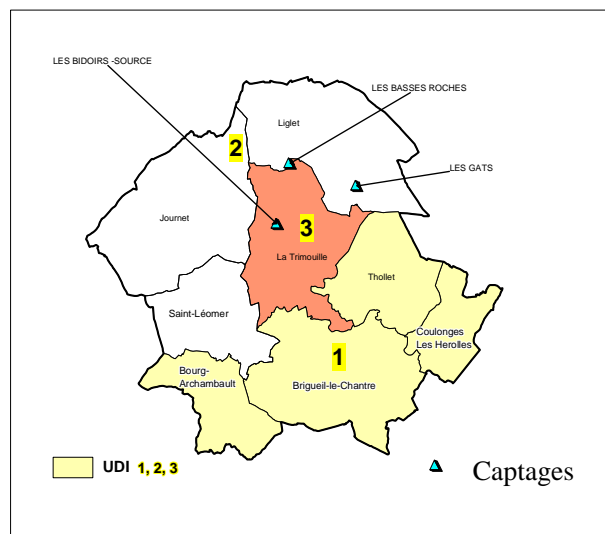
Présentation des Unités de Distribution d'eau (UDI) :

Trois UDI ont été définies afin de tenir compte des différents approvisionnements en eau dans le *Comité local de Brigueil-le-Chantre*.

Origine de l'eau :

L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines captant les eaux de la nappe aquifère libre du jurassique moyen:

- L'UDI **1** est desservie par la source *des Gats* située sur la commune de *Liglet* ;
- L'UDI **2** est alimentée principalement par le forage des *Basses Roches*, d'une profondeur de 54 mètres, situé sur la commune de *La Trimouille* - *Un complément pouvant représenter de 30 à 70 % du volume distribué est apporté par la source des Gats* ;
- L'UDI **3** (commune de La Trimouille) est alimentée par la source des *Bidoirs*.



Traitement : L'eau pompée subit une désinfection par le chlore gazeux avant d'être distribuée à la population. Le traitement de l'eau brute du forage des Basses Roches a été complété depuis le mois de juillet 2013 par un filtre à charbon actif pour éliminer les pesticides.

Contrôle : 47 prélèvements représentant 3131 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique relatif aux eaux destinées à la consommation humaine.

Protection des ressources :

La procédure administrative (arrêté préfectoral de DUP avec une inscription au fichier des Hypothèques) est terminée pour le captage *des Gats* ; elle est en cours pour le captage des *Bidoirs* et le captage des *Basses Roches*.



Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES	Limites ou Réf. de qualité	Unités de distribution (moyennes)		
		UDI 1 (Les Gats)	UDI 2 (Les Basses Roches)	UDI 3 (Les Bidoirs),
pH	6,5 - 9	7,3	7,3	7,3
Conductivité (μ S/cm à 25°C)	200 - 1100	465	559	527
TURBIDITE (en NFU)	2	0,08	0,26	0,00
DURETE (TH en °F)	Néant	21,0	29,7	25,0
NITRATES (en mg/l)	50	24,6	18,4	30,3
FLUOR (en mg/l)	1,5	0	0,10	0,05

Bactériologie

- Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination fécale, ont été **d'excellente qualité**.

Minéralisation

- Les eaux distribuées sont d'une minéralisation moyenne, bicarbonatées calciques. Le pH est légèrement basique.

Turbidité

- Les eaux possèdent une bonne transparence qui se traduit par une **faible turbidité** (inférieure généralement à 0,5 NFU).

Dureté

- La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français. Les eaux distribuées renferment une dureté **moyenne**.

Fluor

- Le **fluor**, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux** alimentant le syndicat **en sont pratiquement dépourvues et des apports complémentaires**, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, **peuvent être conseillés**.

Nitrates

- Les concentrations en nitrates sur le réseau demeurent **modérées**.

Pesticides

- Les recherches réalisées sur plus de 200 substances dans les eaux distribuées ont montré des traces (maxi à 0,05 μ g/l) de certains pesticides (métabolites du S-métolachlore et du mézalachlore) sur Basse Roche et les Bidoirs, sans dépassement de la limite de qualité (0,1 μ g/l).

A noter que sur l'**UDI 2**, afin d'assurer une bonne qualité d'eau en distribution, les eaux **des Basses Roches** sont mélangées (après traitement des pesticides sur charbon actif en grains) avec les eaux provenant de la source des Gats.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais quelques heures** avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer**. Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable**. Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable.

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé, ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville*.

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

